



Ecole Saint Jean-Baptiste
9, Rue des Combattants et Déportés
1367 Huppaye
Tél : 010/81.16.37
Fax : 010/81.57.51

stjeanbaptiste@skynet.be
<http://www.saintjeanbaptiste.be>

Direction : Nathalie Jadot
Présidente du Pouvoir Organisateur : Brigitte Cornelle

Le règlement des études

Le règlement des études est prévu pour définir les critères d'un travail scolaire de qualité ainsi que les procédures d'évaluation et la communication de celle-ci.

Ce règlement est en lien direct avec les projets éducatif et pédagogique et s'adresse à tous les enfants et à leurs parents.

Il répond au prescrit du décret du 27/07/97 et sera modifié en fonction des progressions des nouvelles organisations ou conceptions du métier d'enseignant.

Par ailleurs, en plus de ce règlement, une réunion d'information regroupant des membres du pouvoir organisateur (P.O.), les enseignants, les parents et la direction est prévue en début d'année scolaire. Lors de cette rencontre, les enseignants ont l'occasion d'informer les parents par cycle sur:

- ◆ les compétences et les savoirs à développer à l'école fondamentale.
- ◆ l'existence des socles de compétences.
- ◆ les moyens d'évaluation(s)
- ◆ le matériel que l'enfant doit avoir tous les jours.

I L'ENSEIGNEMENT:

L'enseignement par cycle a pour objectif majeur de permettre à chacun d'avancer à son rythme par des travaux individuels et de groupe, des recherches, des projets, des travaux à domicile et des auto-évaluations.

Des critères tels que:

- ❖ le sens des responsabilités
- ❖ l'esprit d'initiative
- ❖ le souci du travail bien fait
- ❖ l'acquisition progressive d'une méthode de travail
- ❖ la capacité de s'intégrer dans une équipe
- ❖ le respect des consignes
- ❖ le respect des délais
- ❖ le soin



entrent en ligne de compte et ont pour but d'assurer la qualité de la formation.

Ces critères de qualité portent surtout sur les travaux réalisés en classe.

Quant aux travaux demandés à domicile, ils sont de différents types.

Il s'agit parfois :

- ❖ de terminer ou de réaliser une mise au net
- ❖ de mémoriser une synthèse, un texte, une poésie, ...
- ❖ de s'entraîner à la lecture ou au calcul
- ❖ de rechercher des documents
- ❖ ...



Les travaux demandent de la part de l'enfant **une implication personnelle** (sans l'adulte) et **une prise de conscience** de ses difficultés.

Ainsi l'enfant devient progressivement autonome tout en apprenant à gérer son temps : c'est le défi principal du cycle 10-12.

Les travaux à domicile permettent ainsi aux parents de s'intéresser aux apprentissages abordés par les enfants. Les parents encouragent à terminer les travaux sans pour autant que ça devienne une source de tension.

II L'EVALUATION:

A) **L'évaluation formative :**

L'évaluation formative se pratique à la fois d'une manière permanente tout au long de l'année, mais aussi par des bilans qui ont lieu à plusieurs reprises au cours de l'année.

L'évaluation formative permanente vise à rendre explicite, avec l'enfant, la manière dont il développe les apprentissages et les compétences.

L'enfant peut ainsi prendre conscience de ses progrès et d'éventuelles lacunes, pour envisager avec l'enseignant des pistes de dépassement ou des remédiations. Cette évaluation fait partie intégrante de la formation: elle reconnaît à l'enfant le droit à

l'erreur et aux tâtonnements. Les observations ainsi rassemblées donnent des indications sur certaines méthodes à adapter à l'un ou à l'autre, en respectant le rythme de chacun selon l'objectif de la pédagogie différenciée.

Certains tests sont réalisés au terme de différentes étapes d'un apprentissage. L'enfant y est confronté seul et les résultats donnent ainsi un aperçu des acquis à plusieurs reprises durant l'année scolaire.

En cas d'absence aux bilans, un contact est établi afin d'envisager une direction à prendre.

B) L'évaluation certificative :

L'évaluation « certificative » s'appuie sur des travaux personnels et/ou de groupe, sur des épreuves écrites internes et externes et sur le dossier global de l'enfant.

Elle permet en fin de cycle de reconnaître les compétences acquises telles que définies par les socles de compétences, pour passer dans le cycle suivant.

Le calendrier des évaluations est donné aux enfants en temps voulu par le titulaire.

Une farde regroupe les évaluations tout au long de sa scolarité.

Le certificat d'étude de base clôture la scolarité primaire de l'enfant.

Les conditions d'inscription et les modalités de passation sont réglementées par la circulaire 4113 émanant de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En fin de cycle 10/12, la commission d'attribution des certificats d'études de base de l'école délibère et se prononce sur une orientation vers le secondaire.

La commission se base sur le rapport du titulaire et sur les résultats des épreuves externes et internes des deux dernières années.

Un enfant qui réussit les épreuves externes en juin rejoint automatiquement le degré commun du secondaire.

Cette commission se compose du titulaire et de la direction.



C) La délibération :

En plus d'une concertation constante par cycle, entre les enseignants et la direction tout au long de l'année, des délibérations s'avèrent parfois nécessaires au mois de juin. Les personnes extérieures (membre du P.M.S, logopède, psychologue) qui auraient été des maillons dans l'évolution d'un enfant pourraient s'y joindre si cela s'avère constructif.

III LA COMMUNICATION :

Une rencontre avec les parents et les enseignants est prévue à la fin de chaque trimestre en primaire, à Noël et en juin pour les maternelles ou à tout autre moment sur rendez-vous à la demande de l'une ou l'autre partie.

Le P.M.S reste à votre disposition en cas de besoins ou de questions.

Leur numéro d'appel est le 010/ 81 26 27. (Jodoigne)



Pour toute question particulière, contactez le titulaire par contact direct à l'école ou via un message dans le journal de classe.

En cas de doutes, de problèmes, de soucis ou, si selon vous, le problème perdure, les parents peuvent prendre rendez-vous avec la direction.

Dans notre école « familiale », nous tenons à privilégier les contacts humains et le dialogue plutôt que les échanges de mails ou de courriers.

Par respect de la vie privée, il est demandé de ne pas joindre un membre de l'équipe éducative à son domicile !

